

## Conseil Municipal

### Synthèse de la séance du mercredi 17 avril 2019

#### **Taux 2019 des taxes locales**

Au vu de l'état de notification transmis par les services fiscaux et des éléments présentés par Monsieur le Maire concernant les finances de la commune, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des 3 taxes par rapport à l'année précédente.

Les taux communaux des taxes locales pour l'année 2019 sont donc : 9,38 % pour la taxe d'habitation, 12,48 % pour la taxe sur le foncier bâti, 119,03 % pour la taxe sur le foncier non bâti. Le produit attendu des 3 taxes s'élève à 299 263 euros.

#### **Budgets primitifs 2019**

Le Conseil Municipal a approuvé le budget primitif de la Commune qui s'équilibre à 1 287 577,00 en section de fonctionnement, et à 907 656,75 euros en section d'investissement.

Le budget annexe du service de l'Eau et de l'Assainissement s'équilibre à 384 647,46 euros en section de fonctionnement, et à 1 059 304,46 euros en section d'investissement.

Enfin, le budget annexe du Centre d'Affaires s'équilibre à 57 250,00 euros en section de fonctionnement, et à 49 009,36 euros en section d'investissement.

#### **Biens sans maître**

En application de l'article 713 du code civil qui stipule que les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés, le conseil municipal a approuvé l'intégration dans le domaine privé communal d'une liste de parcelles de terrain dont les derniers propriétaires sont décédés depuis plus de trente ans et qui n'ont pas de successeur identifié.

#### **Auto-surveillance baignades**

Le conseil municipal autorise le renouvellement de la convention avec l'Établissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche pour les actions d'auto-surveillance de la qualité des eaux de baignade au Pont du Diable, pour la saison 2019. Ces analyses sont complémentaires de celles effectuées par l'Agence Régionale de Santé.